

APPEL A CANDIDATURE DE LA SFD

Subvention à la participation au congrès virtuel de l'ESDR 2021

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL A CANDIDATURE

Cet appel à candidatures doit permettre à des jeunes dermatologues diplômés ou en cours de formation, ou à de jeunes chercheurs scientifiques, de participer au congrès **virtuel** de l'European Society for Dermatological Research (ESDR).

MODALITES DE PARTICIPATION

- Internes (Juniors SFD) inscrits au DES de Dermatologie-Vénérologie ou CCA en Dermatologie, membres titulaires de la SFD
- Jeunes chercheurs médecins ou scientifiques ayant participé à un projet de recherche en dermatologie
- Les candidats doivent avoir une présentation acceptée au congrès de l'ESDR en communication orale ou affichée.
- Les candidats ne doivent pas avoir reçu cette bourse auparavant.

La bourse n'est pas destinée au financement d'un projet scientifique.

CRITERES D'ELIGIBILITE ET D'EVALUATION DES PROJETS

Les projets sont présélectionnés sur la base des critères d'éligibilité mentionnés ci-dessous, puis sont évalués par le Conseil Scientifique de la SFD.

- Le dossier doit être soumis dans les délais indiqués et doit être dûment signé par le candidat.
- Le dossier de candidature doit être dûment complété et comprendre tous les documents requis.
- Le dossier et les documents annexes doivent être adressés à la Présidente de la SFD, par courrier ou par mail sfd-jdp@sfermato.com.

Le candidat devra :

- Être âgé de moins de 35 ans
- Être inscrit au DES de Dermatologie ou être CCA titulaire du DES de Dermatologie **et** avoir obtenu ou être en cours de Mastère 2 Recherche ou être en cours de doctorat.
- Être membre de la SFD, à jour de ses cotisations pour l'année en cours. Pour les internes DES de dermatologie, un justificatif du statut de Junior SFD est nécessaire.

OU

-Être jeune chercheur, travaillant sur une thématique en Dermatologie ou en Biologie cutanée, en relation avec un service hospitalier de Dermatologie en France.

DISPOSITIONS GENERALES POUR LE FINANCEMENT

Les candidats sélectionnés recevront l'équivalent du montant de l'inscription au congrès virtuel par virement bancaire.

La SFD ne fera aucun remboursement de frais d'inscription ;

Les boursiers devront faire parvenir à Madame Anne-Laure Geoffroy, par mail à la SFD, une copie de leur inscription au congrès.